

RD4U-Board(2024)42-FR

## REGISTRE DES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE

# FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

Catégorie de Demandes C3.1 Dommages, destruction ou perte d'actifs

La Haye

www.RD4U.claims

### FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

#### Catégorie de Demandes C3.1 Dommages, destruction ou perte d'actifs

Adoptés par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine lors de sa 4e réunion, le 6 septembre 2024.

Approuvés par la Conférence des participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 6 novembre 2024.

Les termes en majuscules utilisés dans le présent Formulaire de Demande ont la portée qui leur est attribuée à l'article 1 des Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des demandes du Registre des Dommages causés par l'Agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

- 1. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé par les Demandeurs pour soumettre des Demandes dans la catégorie de Demandes C3.1 Dommages, destruction ou perte d'actifs. Il contient les règles spécifiques applicables à la catégorie en question et une description des informations et des Preuves que les Demandeurs sont tenus de fournir, ainsi que des informations et des Preuves supplémentaires qui peuvent être fournies à l'appui de la Demande.
- 2. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux Demandes, le présent Formulaire de Demande sera disponible sous forme numérique sur le portail web de *Diia*. Le Secrétariat veillera à ce que le présent Formulaire de Demande soit reproduit sur le portail web de *Diia* de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.
- 3. Pour les Demandes de la catégorie C3.1, les règles suivantes s'appliquent additionnellement aux Règles relatives aux Demandes :
  - 3.1. Les Demandes de la catégorie C3.1 peuvent être soumises par des personnes morales propriétaires d'actifs situés sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, qui ont été endommagés, détruits ou perdus le 24 février 2022 ou à partir de cette date par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine.
  - 3.2. Aux fins de ce Formulaire de Demande, dans le cas d'entités détenues ou contrôlées par l'Ukraine (y compris ses autorités régionales ou locales), « propriétaire » désigne également les personnes morales qui ont la totale gestion économique (« повне господарське відання ») ou le contrôle opérationnel (« оперативне управління ») des actifs concernés, conformément à la législation ukrainienne.
  - 3.3. Aux fins de cette catégorie, « actif » désigne tout élément matériel ou immatériel de valeur qui génère ou est susceptible de générer des avantages économiques pour son (ses) propriétaire(s).
  - 3.4. Les Demandes de la catégorie C3.1 Dommages, destruction ou perte d'actifs, peuvent être soumises pour les dommages, la destruction ou la perte d'actifs, la perte de profit lié aux actifs concernés, la perte totale d'activité, ainsi que d'autres coûts directs encourus en raison de ces dommages, destructions ou pertes.

- 3.5. Les Demandes pour les dommages ou la destruction d'infrastructures ou de biens immobiliers résidentiels peuvent également être soumises dans une autre catégorie pertinente (C1.1, C1.2, C1.3 ou C1.4). Dans ce cas, toute Demande pour perte de profit, ainsi que pour d'autres coûts directs encourus en raison des dommages ou de la destruction d'infrastructures ou de biens immobiliers résidentiels, doit être soumise dans cette catégorie (C3.1).
- 3.6. Les Demandeurs doivent soumettre toutes les Preuves pertinentes à l'appui de leur Demande, ainsi que des informations sur l'énumération détaillée de la Demande et sur la méthode de détermination du montant estimé de la Demande.
- 3.7. Lorsqu'une Demande dans cette catégorie est soumise pour perte de profit, des Preuves attestant de ces pertes doivent être fournies. Les Preuves pertinentes peuvent inclure les comptes commerciaux pour les années précédant les pertes. Les Preuves soumises concernant la perte de profit doivent tenir compte des coûts qui auraient été encourus pour gagner les revenus perdus.
- 3.8. Conformément à l'article 11(2) des Règles relatives aux Demandes, les Demandes des personnes morales ne peuvent être soumises que par l'intermédiaire de Représentants, conformément aux Règles relatives à la représentation. Une personne physique ayant le pouvoir général d'agir au nom du Demandeur (telle qu'un directeur ou président) et désignée comme telle dans le registre de la personne morale concernée sera considérée comme le Représentant de ce Demandeur par défaut et pourra désigner d'autres Représentants conformément aux Règles sur la représentation.
- 3.9. Les Demandeurs doivent soumettre une description narrative des éléments de leur Demande conformément au Formulaire de Demande, y compris une description de leur Demande dans son ensemble.
- 4. L'« Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie C3.1 » contenu dans le présent Formulaire de Demande est reproduit mot pour mot sous forme numérique sur le portail web de *Diia*. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

\* \* \*

Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie C3.1

- (1) Le présent Formulaire de Demande est prévu pour la soumission d'une Demande au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine dans la catégorie C3.1 Dommages, destruction ou perte d'actifs.
- (2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité des Demandes à être inscrites au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la Demande ou son montant aient été examinés, qu'une indemnisation ait été accordée ou qu'un paiement soit dû. L'examen d'une Demande et l'octroi d'une indemnisation seront effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).

- (3) Avant de soumettre la Demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse <a href="www.RD4U.claims">www.RD4U.claims</a> ou <a href="www.RD4U.coe.int">www.RD4U.coe.int</a> et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des Demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes.
- (4) Toutes les Demandes doivent être soumises au moyen des Formulaires de Demande approuvés par le Registre pour chaque catégorie de Demandes.
- (5) Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé pour la soumission des Demandes relatives aux dommages, la destruction ou la perte d'actifs subis le 24 février 2022 ou à partir de cette date sur le territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine catégorie de Demandes C3.1. Dans cette catégorie, vous pouvez soumettre des Demandes pour les dommages, la destruction ou la perte d'actifs, la perte de profit liée aux actifs concernés, la perte totale d'activité, ainsi que d'autres coûts directs encourus en raison de ces dommages, destruction ou perte. Si vous souhaitez soumettre une Demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le Formulaire de Demande correspondant à la catégorie de Demande concernée.
- (6) Certaines catégories de Demandes se superposent dans une certaine mesure. Les Demandes pour les dommages ou la destruction d'infrastructures ou de biens immobiliers résidentiels peuvent également être soumises dans une autre catégorie pertinente (C1.1, C1.2, C1.3 ou C1.4). Dans ce cas, les Demandes pour perte de profit, ainsi que pour d'autres coûts directs encourus en raison des dommages ou de la destruction d'infrastructures ou de biens immobiliers résidentiels, doivent être soumises dans cette catégorie (C3.1). Les informations contenues dans les Demandes déjà soumises seront prises en compte aux fins de cette catégorie.
- (7) La Demande doit être soumise au Registre par l'intermédiaire du portail web de Diia, à l'adresse www.diia.gov.ua/services/RD4U. Le Registre traitera et vérifiera la Demande et les Preuves à l'appui et décidera si la Demande est admissible à être inscrite au Registre. La décision du Registre sera communiquée en temps utile par l'intermédiaire de Diia.
- (8) En tant que Représentant d'un Demandeur, vous devrez fournir certaines informations et Preuves à l'appui de la Demande que vous soumettez, notamment la preuve de votre identité et de votre autorisation à agir au nom du Demandeur, la preuve de l'identité du Demandeur, et la preuve de la propriété (y compris, le cas échéant, la totale gestion économique (« повне господарське відання ») ou le contrôle opérationnel (« оперативне управління »)) des actifs. Il vous sera également demandé de fournir des informations complémentaires sur les actifs en question, y compris des informations sur la manière dont les actifs ont été endommagés, détruits ou perdus, une description et une évaluation des dommages, de la destruction ou de la perte, des informations sur le montant estimé de la Demande, son énumération détaillée et sa méthode de calcul, ainsi que des Preuves pertinentes à cet égard. Vous devez fournir une description détaillée de la Demande dans son ensemble, ainsi que de ses éléments dans le Formulaire de Demande.

- (9) Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes et seront automatiquement disponibles via *Diia*. D'autres informations et Preuves devront être introduites manuellement. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles soient soumises au Registre.
- (10) Vous êtes encouragé à fournir toutes les Preuves pertinentes à l'appui de la Demande. Cela inclut tous les documents, rapports, déclarations, photos ou autres éléments qui facilitent le traitement et l'examen de la Demande par le Registre. Vous êtes encouragé(e) à conserver les originaux de tous les Preuves et de tous les autres Preuves potentielles que vous pourriez souhaiter soumettre à une date ultérieure dans l'attente de la décision relative à la Demande.
- (11) Vous n'avez pas besoin de compléter le Formulaire de Demande en une seule fois, et vous pourrez sauvegarder le projet de Demande et le compléter à un stade ultérieur.
- (12) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de la Demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou toute autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, la Demande risque ne pas être inscrite au Registre.
- (13) En soumettant la Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez que vous avez le droit de transférer au Registre toutes les données personnelles contenues dans la Demande ou les Preuves afférentes, vous acceptez ce transfert et vous autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données personnelles conformément aux Principes relatifs à la protection des données à caractère personnel du Registre.
- (14) En soumettant la Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez que les informations relatives à votre identité et à votre autorisation d'agir au nom du Demandeur sont véridiques. Le Demandeur confirme son identité et que le contenu du Formulaire de Demande et des Preuves et informations jointes est véridique. Le Demandeur comprend que la soumission d'une Demande mensongère ou fausse peut avoir pour conséquence que la Demande soit considérée comme manifestement infondée et qu'elle ne soit pas inscrite au Registre.

\* \* \*

Questions préliminaires	
1.	Langue de soumission de la Demande (ukrainien ou anglais)
2.	Catégorie de Demande
I.	Identification du Demandeur
3.	Nom
4.	Forme d'organisation (type) de personne morale
5.	Numéro d'identification
6.	Date d'enregistrement
7.	Lieu d'enregistrement
8.	La personne morale est-elle solvable (non liquidée/en liquidation)
9.	Adresse officielle
10.	. Adresse effective de l'entreprise/du siège social

- 11. Numéro(s) de téléphone de contact
- 12. Adresse(s) électronique(s)
- 13. Nom et prénom du directeur/président
- 14. Le Demandeur (en tant que personne morale) ou l'un de ses administrateurs (dirigeants) ou actionnaires fait-il l'objet de sanctions ou d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
- 15. Les directeurs (dirigeants) du Demandeur ont-ils été condamnés pour un crime en relation avec l'agression russe contre l'Ukraine
- II. Identification du directeur ou président du Demandeur (Représentant principal)
  - 16. Nom et prénom
  - 17. Genre
  - 18. Date de naissance
- 19. Nationalité
- 20. Document d'identité/numéro de passeport
- 21. Numéro d'identification fiscale ukrainien
- 22. Numéro d'inscription dans le registre démographique ukrainien
- 23. Adresse officielle
- 24. Adresse effective
- 25. Numéro(s) de téléphone de contact
- 26. Adresse électronique
- 27. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Représentant supplémentaire, les informations d'identification équivalentes concernant ce Représentant.

#### III. Demandes connexes

- 28. Le Demandeur a-t-il déjà soumis des Demandes pour les dommages ou la destruction des biens (tels que des infrastructures essentielles ou non essentielles, des biens immobiliers résidentiels ou non résidentiels) et souhaite-t-il utiliser le présent Formulaire de Demande uniquement pour la perte de profit et les autres coûts directs encourus en raison de ces dommages ou de cette destruction ?
- 29. Numéro(s) de Demande(s) connexe(s)
- IV. Description de la Demande
- 30. Description détaillée de la Demande dans son ensemble
- V. Identification de l'actif
- 31. Type d'actif
  - 32. Localisation de l'actif
  - 33. Informations sur l'actif, en fonction de son type
  - 34. Description narrative complémentaire de l'actif
  - VI. Propriété de l'actif
  - 35. Le Demandeur est-il le propriétaire de l'actif
  - 36. Date de création du titre
  - 37. L'actif est-il inscrit dans un registre de propriété
- 38. Informations sur les copropriétaires de l'actif et leurs parts
- 39. Description narrative complémentaire de la propriété
- VII. Événement(s) ayant endommagé, détruit ou causé la perte de l'actif
- 40. Type du (des) événement(s)
  - 41. Date du (des) événement(s)
  - 42. Description du (des) événement(s)
  - 43. Description narrative complémentaire du (des) événement(s)
- VIII. Dommage, destruction ou perte de l'actif
  - 44. Type et degré des dommages, de la destruction ou de la perte
  - 45. Description des dommages, de la destruction ou de la perte
  - 46. Preuve des dommages, de la destruction ou de la perte
  - 47. Description narrative complémentaire des dommages, de la destruction ou de la perte

IX. Montant de la Demande
48. Montant estimé de la Demande
49. Enumération détaillée du montant estimé de la Demande
50. Méthodologie de calcul
51. Description narrative complémentaire du montant de la Demande
52. Preuves concernant le montant estimé et l'énumération détaillée du montant estimé de la
Demande
53. Montant de l'indemnisation évaluée par les autorités ukrainiennes
54. Montant des indemnités reçues des autorités ukrainiennes
X. Autres procédures judiciaires
55. Informations sur les procédures judiciaires ou les enquêtes menées par les forces de
l'ordre (le cas échéant)
XI. Vérification et soumission
56. Vérification et confirmation des données
57. Vérification de l'identité avant la soumission
58. Accord de transmission de données à caractère personnel
59. Soumission de la Demande

. . .